

l'info municipale

MUNICIPALITÉ DE LABELLE

Édition de septembre 94 Vol. 2, no. 6

AMÉLIORATION DU CHEMIN DU LAC LABELLE

Une autre subvention nous a été accordée cette fois-ci grâce aux recommandations de notre dévoué député monsieur Jacques Léonard.

Elle provient du ministère des Transports et ce chiffre à 75 000 \$. Celle-ci a permise à la municipalité de faire paver 1.25 kilomètre du chemin du Lac Labelle. Par le fait même, le fossé a été élargi et un ponceau a été remplacé.

Les travaux ont été réalisés au début du mois d'août et ce, pour une durée de deux semaines.

DÉGÂTS D'EAU

PATIENCE ET COMPRÉHENSION DE LA POPULATION

Cet été, suite aux ravages causés par les pluies diluviennes dans notre région, la Municipalité de Labelle tient à remercier les concitoyens ainsi que les riverains pour leur patience et leur compréhension.

Voici un aperçu des conséquences des dégâts d'eau que dame nature a laissé sur son passage.

Sur le chemin du Lac Baptiste on pouvait y voir un trou de 35 pieds de profondeur, sans compter les endroits délavés.

Plusieurs chemins étaient complètement coupés du trafic, soit des Gélinothtes, des Merles, celui de la Mine à deux endroits, etc. Le chemin du Lac Bélanger, quant à lui, a été délavé à trois endroits.

Des travaux ont été effectués aussi sur les chemins Lacoste, du Lac des Rats Musqués, du Lac Caché, de la montée Fugère, et sur la rue de l'Église.

Par contre, à cause de ces nombreux dégâts, d'autres travaux prévus ont été retardés.. Par exemple sur les chemins du Petit Lac Caribou, Panneton, du Lac Joly, de la Montagne Verte, de la Dame. Finalement il y a eu des réparations à faire sur le chemin Nantel.

Soulignons l'effort additionnel que les employés des travaux publics ont dû fournir durant ces pluies torrentielles. Le coût de ces travaux est d'environ 27 000 \$.

TAXES ET CORRESPONDANCE

Madame Ginette Cormier, responsable de la perception, vous rappelle que le 1er octobre prochain sera le dernier versement de vos taxes municipales.

Elle vous informe également de l'importance et du bien fondé d'inscrire dans toute la correspondance, le casier postal de la Municipalité, qui est le 390.

Afin de vous donner un meilleur service, ne pas oublier, par la même occasion, de nous transmettre votre casier postal, s'il y a lieu.





CUEILLETTE DES DÉCHETS

**horaire:
1 fois par semaine**

Pour le secteur du village, incluant la Montée Fugère: du 1er octobre au 31 mars, le mardi.

Pour les secteurs du Lac Labelle, de la Petite Minerve et de la route du Curé-Labelle nord et sud: du 1er septembre au 30 juin, le lundi.

Pour les secteurs du chemin du Moulin et des lacs Gervais et Joly: du 1er septembre au 30 juin, le mardi.

Lors d'un congé férié, la cueillette est reportée au lendemain.



Pour obtenir un permis ou un certificat d'autorisation de la municipalité, veuillez vous présenter ou appeler au moins une semaine avant les travaux. Ceci afin de permettre à la responsable du service de l'urbanisme, madame Nathalie Legault, d'étudier votre demande et de préparer votre permis, si tout est conforme à la réglementation d'urbanisme.

Finalement, suite aux fortes pluies que nous avons eu cet été, plusieurs propriétaires de terrain riverain ont effectué des travaux de remplissage à cause de l'érosion qui s'est formée. Or, il est strictement interdit de faire ce genre d'ouvrage dans la bande de protection riveraine. De plus, le remplissage ne règlera pas le problème, il faut réaménager votre terrain de façon à éliminer l'érosion. Pour ces travaux, un plan doit être déposé à la municipalité et un certificat d'autorisation vous sera accordé si les travaux sont conformes.

SAUVETEUR

POURQUOI PAS VOUS?

Si cela vous intéresse de joindre l'utile à l'agréable en pratiquant la natation, vous pouvez le faire en devenant sauveteur.

Pour ce faire vous devez suivre un cours de médaille de bronze. Ce cours est offert le samedi et débutera le 24 septembre.

Comme le mentionne Roger Sigouin, responsable de la piscine: "il faut avoir au moins 13 ans et avoir réussi l'examen d'admissibilité lors de la première séance de cours". Le coût est de 75.00 \$.

Pour plus d'information, vous pouvez téléphoner à la piscine au 686-2151.

l'info municipale

MUNICIPALITÉ DE LABELLE

1, rue du Pont, C.P. 390
Labelle (Québec) J0T 1H0
Téléphone : (819) 686-2144

Direction
Pierre Delage

Rédaction
Réjeanne Bradley

Conception graphique
Concept Graphique Lisane